



**Mémoire de l'ANDP
Présenté au groupe de travail sur l'avenir de
l'audiovisuel au Québec**

Le 13 Novembre 2024

Montréal, le 13 novembre 2024

Bonjour, nous tenons à vous remercier pour l'opportunité que vous nous offrez de participer à ce dialogue stratégique.

L'Association nationale des doubleurs professionnels (ANDP) regroupe toutes les entreprises de doublage au Canada. Ces entreprises emploient plus de 1 250 personnes dans des postes hautement spécialisés, soit près de 300 détecteurs, preneurs de son, mixeurs, monteurs image, techniciens du son et de l'image, personnel de soutien à la production, et environ 950 artistes.

L'ANDP est fermement ancrée dans le paysage audiovisuel depuis le milieu des années 1960. Au commencement, le doublage était assuré par des studios d'enregistrement qui louaient leurs locaux à des producteurs pour une multitude d'activités comprenant notamment l'enregistrement, le montage et le mixage. Le doublage était une activité qui était faite à temps partiel, pour tous les intervenants.

Au fil des décennies, le doublage a gagné en popularité et a su se distinguer comme une véritable industrie. Ce virage a marqué la naissance de plusieurs ententes collectives, en commençant par la première avec les artistes interprètes en 1970, une deuxième avec les directeurs de plateau en 2008 et enfin, une troisième avec les adaptateurs en 2022; ces trois ententes collectives sont signées entre l'ANDP et l'Union des Artistes.

À titre d'information, bien que le doublage se fait majoritairement en français, le doublage anglais devient une source de travail de plus en plus importante pour notre industrie.

Le doublage est divisé en deux grandes familles :

1. **La surimpression vocale**, ou l'enregistrement d'une voix superposée à une voix originale entendue en sourdine, postérieurement au tournage, est utilisé pour les séries documentaires télévisées, concours télévisés ou pour les téléralités, par exemple. Les principaux clients de ce type de doublage sont les télédiffuseurs, les producteurs et les distributeurs canadiens.
2. **Le doublage synchrone**, soit le remplacement des dialogues dans une langue par ceux, traduits au préalable, dans une autre. Il faut noter que les dialogues doublés sont synchronisés avec les mouvements des lèvres des personnages à l'écran. Le doublage synchronisé est couramment utilisé dans les films et les émissions de télévision en prises de vues réelles, où la précision des mouvements des lèvres est essentielle pour maintenir l'authenticité des performances.

Notre relation avec l'Union des Artistes est très collaborative et nous travaillons ensemble avec l'objectif de faire grandir notre industrie en faisant rayonner notre culture, entendre « nos voix » et supporter les nombreux emplois que le doublage offre. Un de nos plus récents efforts commun est la soumission d'un mémoire à l'attention du Ministère de la Culture et des Communications, déposé conjointement par l'ANDP et l'UDA, le 15 octobre 2024. Vous en trouverez des extraits dans ce document.

Votre invitation nous a poussés à réfléchir sur l'avenir du secteur audiovisuel en général, et sur notre rôle et notre positionnement dans cet écosystème. Annuellement, le doublage génère directement plus de 32 millions de dollars par année. De plus, un important pourcentage de ces revenus arrive au Québec en provenance de l'étranger et nous fournissons de l'emploi à environ 1 250 personnes, entre des employés à plein temps et différents intervenants pigistes. La contribution financière aux membres de l'UDA est importante; en 2023, l'ANDP a payé 14.2 M\$ en cachets.

La mission de l'ANDP est d'attirer le plus de travail possible au Québec, d'offrir des doublages de grande qualité, tout en participant activement à la formation de nouveaux artistes interprètes, de directeurs-directrices de plateau et d'adaptateurs-adaptatrices.

L'ANDP contribue au dynamisme du paysage sous diverses formes par le rayonnement de notre culture : plusieurs artistes-interprètes amorcent leur carrière à travers le doublage, et beaucoup continuent de jouir des avantages offerts par cette profession rémunératrice, ce qui leur donne la liberté de se consacrer au théâtre, à la télévision ou à d'autres formes d'art.

Cependant, nous ne pouvons pas nier l'existence de deux dangers bien palpables qui planent sur notre industrie :

Le premier est le sous-financement :

La fréquentation des salles de cinéma est en déclin et n'arrive pas à retrouver le niveau de fréquentation d'avant la pandémie. En ce qui concerne le long métrage, comme indiqué dans le rapport sur le « Développement de l'industrie du doublage au Québec » la question de faire doubler ici au Québec est avant tout économique. Est-ce que l'effritement de la fréquentation des salles au Québec nous permettra, à terme, de justifier un doublage fait ici ?

De plus, le débranchement progressif des clients aux services de câblodiffusion se poursuit au bénéfice des grandes plateformes de diffusion continue en ligne. Les clients consomment de plus en plus leurs émissions et leurs films « à la carte ». Par conséquent, certaines chaînes spécialisées qui profitaient des revenus provenant des forfaits de câblodiffusion sont en difficulté et leur viabilité à moyen terme est contestée.

Aussi, la disparition de chaînes spécialisées risque fort d'entraîner une partie du doublage québécois dans son sillage. En plus, il y a des risques majeurs pour la survie du secteur du doublage ainsi que pour la cohésion d'un certain tissu social québécois puisque ce ne sont pas toutes les grandes plateformes qui proposent des émissions et des films doublés au Québec, loin de là.

Plus que jamais, il y a lieu de protéger le doublage fait au Québec pour que, malgré l'évolution des pratiques d'écoute des œuvres audiovisuelles, les Québécois puissent avoir accès à une version doublée ici, autrement dit : pour que les Québécois « s'entendent ». Rappelons que ce principe s'inscrit au niveau des objectifs de la « *Convention sur la protection et la promotion des diversités culturelles* » dont le Québec fut l'un des artisans principaux.

En deuxième, l'apparition de l'Intelligence Artificielle générative qui pourrait facilement se substituer à la voix humaine en surimpression vocale.

En attendant que les gouvernements et les États adoptent des mesures législatives qui pourraient baliser et encadrer cette technologie, l'UDA et l'ANDP ont introduit dans ses ententes collectives concernant les comédiens et les adaptateurs des clauses qui interdit aux maisons de doublage :

- ☒ d'utiliser des voix artificielles sans le consentement de l'UDA ;
- ☒ d'utiliser les adaptations faites sous juridiction de l'UDA pour entraîner l'IA.

Or, les maisons de doublage membres de l'ANDP ne sont pas propriétaires des œuvres originales qu'elles doublent. Comme elles exécutent un mandat de doublage pour un client (souvent le propriétaire de l'œuvre), les mesures ou clauses de protection contre l'IA ne s'appliquent pas à ces clients puisqu'ils ne sont pas parties prenantes à ces ententes collectives. Le seul moyen de protéger notre industrie est d'encadrer ces clients qui veulent distribuer et diffuser leurs œuvres sur le territoire québécois et canadien.

Section 1

Stimulation de la création et de l'émergence des talents, des idées et des histoires les plus remarquables.

Étant donné qu'en doublage, les idées et les histoires sont déjà élaborées, notre travail est de respecter la vision créative de la réalisation originale d'un projet tout en l'adaptant en respect de notre langue, de nos références culturelles et de nos expressions et en donnant l'opportunité à nos adaptateurs, directeurs de plateau et artistes interprètes d'exprimer toute leur créativité.

L'avenir du doublage repose sur trois axes essentiels:

1. La qualité irréprochable du travail accompli par les artistes,
2. L'amélioration constante du niveau technique et de la sécurité des contenus
3. Un financement robuste (qui sera traité à la section 2)

Il faut donc aborder l'aspect de l'émergence des talents. En effet, la qualité du produit fini dépend grandement de la formation des nouveaux artistes.

L'ANDP se charge régulièrement d'intégrer de nouveaux artistes (adaptateurs, interprètes, directeurs de plateau, directeurs musicaux, chanteurs, monteurs, techniciens) à son répertoire de talents.

Pour ce faire, elle coopère avec divers partenaires.

- **L'institut Nationale de l'Image et du Son (L'INIS)**
Les formations en doublage, proposées depuis une vingtaine d'années (initialement par le Conservatoire d'art dramatique), sont désormais supervisées par l'I.N.I.S. Ces formations, rigoureusement structurées, sont pilotées par des formateurs experts qui auditionnent et sélectionnent les meilleurs candidats.
L'INIS propose des formations pour débutants (généralement des enfants), des formations de perfectionnement (destinées souvent aux adolescents) et des formations pour les voix matures (60 ans et plus). Les directeurs de plateau surveillent attentivement le développement des participants et recrutent parmi eux pour renforcer leur distribution.
- **L'Union des Artistes**
L'ANDP collabore étroitement avec l'UDA, pour offrir des formations de doublage à ses membres provenant de la diversité ou d'origines autochtones. En plus de la collaboration à la préparation des formations, L'ANDP met à disposition ses installations et prend à sa charge les ressources techniques et humaines pour réaliser ces événements.

- Les CEGEPS et autres établissements techniques spécialisés

Ces institutions forment la base des preneurs de son, des monteurs d'image ou de son, et des mixeurs. Les diplômés intègrent les maisons de doublage où ils perfectionnent leurs compétences et se spécialisent en prenant de l'expérience.

- L'ANDP

Puisque le travail en studio est complexe et demande aux nouveaux comédiens plus de temps pour assimiler les techniques d'enregistrement du doublage (comparativement aux doubleurs expérimentés), les membres de l'ANDP engagent ces débutants (adaptateurs, interprètes, directeurs, techniciens) et acceptent d'encourir des frais supplémentaires, dans le but de maintenir un bassin de talent permettant à l'industrie de répondre aux besoins de ses clients, même si ces coûts dépassent les budgets prévus.

Les membres de l'ANDP offrent aussi des opportunités à ceux qui le souhaitent et qui démontrent un intérêt pour le doublage de devenir salarié puisque de nombreux postes sont nécessaires pour gérer les processus autant techniques que créatifs. Le doublage est un marché « niche » qui ne s'apprend qu'en entreprise.

Mises à niveau technique

Pour continuer à servir nos clients, les membres de l'ANDP doivent procéder régulièrement à des mises à niveau, en particulier ceux qui offrent des services aux grands studios et aux plateformes internationales, car la compétition est au niveau mondial pour nos services. À titre d'exemple, les studios américains travaillent en format sonore « Dolby Atmos » pour certains de leurs projets cinématographiques. Pour les servir, les membres qui travaillent en doublage cinéma ont dû transformer leur salle de mix principale en Dolby Atmos, ce qui a requis des centaines de milliers de dollars d'investissement.

La sécurité des contenus

Les exigences internationales en matière de sécurité des contenus sont extrêmement strictes. Des audits de sécurité sont effectués annuellement par les grands studios et les plateformes internationales, ce qui nécessite des améliorations et des investissements constants. Nous devons suivre les mêmes normes que tous les grands studios de doublage internationaux qui ont accès à des volumes de travail beaucoup plus élevés que nous.

À court terme, quelle sont les trois actions que le Québec devrait prioriser pour atteindre cet objectif?

- Continuer à supporter les organismes et les entreprises, qui participent à la formation des artistes d'ici et qui leur permet de participer au rayonnement de notre culture ici et ailleurs.
- En collaboration de l'ANDP et l'UDA, ouvrir un chantier pour permettre de trouver des solutions afin de légiférer, baliser ou encadrer l'intelligence artificielle générative pour préserver le travail des artistes interprètes, directeurs de plateau, adaptateurs et de notre industrie.

Section 2

Soutien à la production de contenus diversifiés de haute qualité.

Comme mentionné précédemment, les principaux clients des studios de doublage sont les grands studios de Hollywood, les plateformes de diffusion, les distributeurs, les télédiffuseurs canadiens et les clients internationaux. Le lien d'affaires s'établit directement entre les clients et les maisons de doublage et à la suite de l'acceptation d'un devis, qui tient compte du crédit d'impôt québécois, les clients peuvent commander un doublage. La maison de doublage procède ensuite à la préparation technique et artistique du projet en collaboration avec les membres de l'Union des artistes.

Production et diffusion du doublage d'ici

Les projets doublés au Québec n'ont rien à envier aux projets provenant d'autres territoires francophones. Notre culture nord-américaine nous offre une compréhension privilégiée des œuvres venant des studios américains. Cette cohabitation culturelle nous permet de produire des doublages de grande qualité qui deviennent, du même coup, des « *produits-ambassadeurs* » de la société québécoise. C'est dans cette optique que le doublage représente un outil majeur de l'identité nationale du Québec.

L'ANDP suit de près toutes les tendances émergentes des productions américaines et internationales. Nous demeurons attentifs au doublage qui s'effectue à l'échelle mondiale. Les membres de l'ANDP doivent également faire preuve de créativité dans leur doublage afin de répondre aux exigences des plateformes telles qu'Amazon Prime, qui recherchent désormais un doublage plus québécois, sans recourir à la vulgarité ou à la caricature, tout en intégrant un vocabulaire local pour le doublage des blasphèmes.

Nous continuons aussi à adapter nos doublage afin de répondre aux marchés ciblés lorsque cela est nécessaire. Par exemple, nous proposons un français plus « québécois », un français « normatif » ou un français qui pourra être diffusé en France lorsque cela s'avère nécessaire. Il est essentiel que nous disposions des ressources nécessaires pour répondre immédiatement à ces exigences.

Soulignons également l'importante contribution du doublage à la culture québécoise et à la dimension socioculturelle auprès des enfants, notamment par le biais des séries d'animation et des séries jeunesse doublées au Québec. En recourant à une langue de proximité, ces émissions deviennent alors un véhicule de transmission privilégié des émotions et des valeurs de notre société francophone québécoise si spécifique.

Malgré ce qui précède, les télédiffuseurs ne sont pas contraints de diffuser une œuvre doublée ici, même si la version québécoise existe. De l'autre côté, ils ne sont pas plus contraints de faire doubler ici des productions canadiennes-anglaises ou des coproductions dont la participation canadienne est majoritaire. Il arrive donc de voir et d'entendre au Québec de ces productions entièrement ou partiellement produites et financées au Canada, mais doublées en France pour le Canada.

Notre diffuseur national, Télé-Québec, en est d'ailleurs un bon exemple. On retrouve dans sa programmation annuelle un taux nettement insuffisant de doublages faits au Québec.

L'augmentation de la demande due à la venue des nombreuses plateformes de diffusion continue en ligne et à de nouveaux intervenants accentue la pression sur un marché international en plein essor et sur la demande pour des produits doublés en langue française. Cela dit, nous faisons face à un marché cinématographique (et télévisuel) en France historiquement protégé juridiquement, ce qui pose d'importants écueils, et d'autres pays qui se positionnent dorénavant comme des joueurs majeurs dans l'industrie du doublage, et cela grâce, entre autres, à ses faibles coûts de production (studios, salaires, position géographique, etc.).

Devant cette situation, l'industrie québécoise du doublage tente de développer et de consolider ses partenariats à l'étranger et ses parts de marché à la télévision canadienne. Toutefois, les deux lui échappent de plus en plus, et particulièrement les séries dramatiques canadiennes (plus de 50 % des émissions réalisées avec des fonds canadiens sont doublées à l'étranger). Les entreprises québécoises de doublage continuent de perdre d'importants contrats au profit de l'Europe, même si pour faire face à la concurrence étrangère, elles diminuent leurs coûts de production.

Les prix du marché

Nous faisons face à une dure réalité en surimpression vocale, où les prix ont subi une baisse importante en 2020 et n'ont pas été augmentés depuis, faute du désabonnement aux chaînes traditionnelles et spécialisées et de la perte de revenus publicitaires par les diffuseurs canadiens.

À l'international, il est très difficile d'obtenir des augmentations de tarifs pour les films, car les entrées au cinéma sont en baisse. De plus, la concurrence mondiale entre les différentes plateformes fait en sorte que les clients déterminent eux-mêmes les prix qu'ils sont prêts à payer pour les doublages. Pendant ce temps, nous devons négocier des conventions collectives avec les artistes et voir à ce que nos employés et collaborateurs ne voient pas leur pouvoir d'achat trop affecté.

Les crédits d'impôts

Pour soutenir les productions originales et le doublage, le gouvernement du Québec permet aux producteurs et aux maisons de doublage de bénéficier, par l'entremise de la SODEC et sous certaines conditions, du Crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique ou télévisuelle.

1. Les productions admissibles

Les types de productions admissibles au crédit d'impôt pour une production originale concernent spécifiquement les films ou séries de fiction, ou encore les documentaires.

Les types de productions non admissibles au crédit d'impôt pour une production originale regroupent tous les autres types de production dont les émissions de télé-réalité, les jeux-questionnaires, les galas ou encore les « *making of* », etc. Ces types de productions ne sont pas admissibles, parce que les participants de ces émissions ne sont nécessairement membres de syndicats d'artistes ou à cause du type de contenu qui est produit.

Cependant, lorsqu'on procède au doublage d'une télé-réalité, d'un jeu-questionnaire ou de tout autre type de production, ce sont des membres de l'Union des artistes qui sont engagés. Il n'y a aucune différence entre les talents utilisés pour le doublage de ces projets et ceux d'un documentaire ou d'une série de fiction, qui sont des productions admissibles.

2. Les dépenses admissibles

Pour une production originale, les traitements ou salaires directement imputables à un film sont admissibles (selon certains critères) s'ils ont été engagés dans l'année ou encore pour chaque étape de la production (du scénario à la postproduction) et qu'ils ont été versés au moment de la réclamation du crédit d'impôt. Ainsi, une production originale qui a inclus le doublage dans son budget de production peut réclamer toutes les dépenses en main-d'œuvre admissibles dans son film.

Ce n'est pas le cas en doublage puisque, malheureusement, le crédit d'impôt actuel ne tient pas compte des salaires versés aux chargés de projets, aux coordonnateurs aux plans de travail, aux techniciens qui voient aux transferts, à la préparation de fichiers numériques, à l'enregistrement des comédiens en studio, aux monteurs dialogues (recailleurs), mixeurs et superviseurs créatifs. Tous ces travailleurs ne sont pas admissibles au crédit d'impôt bien qu'ils soient totalement dédiés à la production d'un doublage.

Notons que le doublage a bien changé au cours des dernières années et que le travail s'est grandement complexifié. Que ce soit dans les postes techniques ou en gestion de projet et en coordination, le volume de travail nécessaire pour la production d'un doublage a augmenté, les délais sont de plus en plus serrés et de nombreuses tâches ont été ajoutées à nos responsabilités par les clients.

À court terme, quelle sont les trois actions que le Québec devrait prioriser pour atteindre cet objectif?

1. Assurer la pérennité des crédits d'impôts au doublage
2. Modifier les critères des types de productions admissibles au crédit d'impôt du doublage afin d'inclure les télé-réalités, les « *making of* », les jeux, les questionnaires et les concours et revoir les critères des dépenses admissibles au crédit d'impôt afin d'inclure les dépenses liées aux traitements et aux salaires de la main-d'œuvre des maisons de doublage.

À moyen et long terme, quelle est vision d'avenir en lien avec cet objectif?

Cette aide nous permettrait :

- De continuer à offrir de la surimpression vocale aux diffuseurs canadiens avec voix humaines. Pour ce type de doublage, nos coûts externes pour l'UDA (l'adaptation, la direction de plateau et les artistes interprètes) comptent pour 70% à 80% de notre prix de vente avant les crédits d'impôts. Au cours des années, nous avons réduits nos coûts internes au maximum et n'avons plus d'autres moyens de réduire nos prix pour ces clients.

- De supporter nos efforts pour jouer un rôle encore plus important en doublage synchrone à l'international. Il est important de noter que près de 100% des revenus attachés à ce service proviennent de l'extérieur du Québec et permettent à 1250 artistes, techniciens et à nos employés de faire rayonner la culture québécoise et d'avoir une revenu intéressant.

Merci

Joey Galimi, président

L'Association Nationale des Doubleurs Professionnels